



Licenciement après rupture conventionnelle

Par **coco90**, le **15/06/2009** à **21:29**

Bonjour,

Ayant des soucis de santé, je prends des médicaments, qui, malheureusement me donnent d'horribles pertes de mémoire, mais je suis bien obligée de les prendre pendant plusieurs mois.

Dans mon travail, je fais des erreurs à répétition, c'est indépendant de ma volonté puisque j'oublie 50% des choses qu'on me dit, j'ai vraiment honte et en plus, je n'en peux plus car c'est un poste avec quelques responsabilités, ça me fatigue trop, ce qui entrave mon traitement médical et perturbe le bon fonctionnement du service.

Ma responsable et moi, bien conscientes que tout cela n'est plus possible, envisageons un licenciement conventionnel.

Elle dit vouloir me reprendre dans 6 ou 8 mois après mon traitement, si cela est possible bien sûr (je la connais, je sais que c'est vrai).

Mais peut-on être réembauchée par la même personne et dans la même société après y avoir été licenciée ?

D'avance merci.